

La CGT dénonce la loi du 6 août 2019, dite de transformation de la Fonction Publique et rappelle ses revendications.

Dans un courrier adressé le 26 janvier à Amélie de Montchalin, ministre de la Transformation et de la Fonction publique, la CGT a rappelé qu'il était peu probable que le gouvernement ignore que seuls les salaires, les pensions, les aides et allocations continuent de stagner ou même de baisser au regard de l'inflation, à décrocher par rapport aux qualifications dans le privé comme dans le public.

Douzième année de gel quasi ininterrompu du point d'indice.

La situation salariale des agents de la Fonction publique subit une dégradation d'une ampleur inédite. Mêmes constats dans tous les secteurs : l'austérité salariale est de plus en plus insupportable.

Dans le même temps, les mesures de la loi dite "de transformation de la Fonction publique" s'appliquent : vol des congés (passage aux 1 607 heures), lignes directrices de gestion de l'austérité, codification de notre statut et liquidation de la Fonction publique de carrière, remise en cause de nos instances paritaires...

La loi entend bien changer la nature de la Fonction publique territoriale et le gouvernement utilise des moyens de grande ampleur afin d'atteindre ce but. Nombreux sont celles et ceux qui considèrent que ce n'est pas au virus que le président Macron a déclaré la guerre, mais aux services publics territoriaux et aux agents chargés de les mettre en œuvre.

Et, bien que les personnels répondent toujours présent, avec sérieux, professionnalisme, abnégation dans le cadre de la lutte contre les conséquences de la pandémie de Covid-19, ils et elles subissent des conditions de travail de plus en plus dégradées, un mépris de leur qualification, une précarité d'emploi.

La CGT condamne le choix délibéré du gouvernement d'une politique d'austérité dont les effets sont dévastateurs pour les fonctionnaires, les salariés du public et du privé et les retraités.

En interne, la Collectivité lance sa première réunion le jeudi 3 février au matin. Il s'agira pour elle de nous présenter son processus de révision du temps de travail, dans le but de le redéfinir sur la base de 1 607 heures "plancher".



La CGT vous informe

www.cgt-cd13.org



La CGT toujours à votre disposition :

Alain ZAMMIT : 06 65 00 32 94
Valérie MARQUE : 07 86 55 11 28
Jean Francois GAST : 06 86 47 33 99
François CANU : 06 70 51 82 87
Lydia FRENTZEL : 06 66 94 29 83



Rejoignez-nous sur
facebook

Vous l'aurez compris, il s'agira là d'en finir avec l'accord RTT de 2002 et ses dispositions les plus favorables.

Dans ce cadre, une pétition CGT pour garantir nos conquits sociaux est à signer au local syndical. N'hésitez pas à venir nous rencontrer !

La CGT porte les revendications suivantes :

- ▶ Le dégel du point d'indice et son augmentation immédiate
- ▶ Le rattrapage de toutes les pertes accumulées depuis 12 ans
- ▶ La réaffirmation de la valeur du point comme élément essentiel du traitement et du calcul de la retraite
- ▶ L'arrêt des suppressions de postes et fermetures des services publics, la réouverture de services publics et sociaux de proximité pour répondre aux besoins des populations dans une organisation équilibrée et écologiquement responsable des territoires, le réengagement financier de l'État dans le financement des services publics
- ▶ Le recrutement massif d'emplois statutaires et l'ouverture des postes nécessaires
- ▶ Le retrait du projet de loi 3 DS, dont la "différenciation" des droits est l'objectif principal
- ▶ Une stricte égalité des salaires entre les femmes et les hommes
- ▶ La fin de l'état d'urgence dit sanitaire et ses mesures liberticides et coercitives
- ▶ La défense et le renforcement des services publics locaux et l'arrêt de tous les processus de privatisation
- ▶ L'abrogation du jour de carence.

■ Médico-sociaux

La revalorisation des cadres d'emploi médicaux sociaux, actée par les décrets des 28 et 29 décembre 2021, sera effective sur le salaire de mars 2022. La rétroactivité à janvier 2022 sera évidemment appliquée.

■ Questions Covid-19

Pour la première fois, depuis début janvier 2022 aucune modification des protocoles n'a été prise à l'issu du week-end. Nous restons donc sur des

règles d'isolement inchangées jusqu'aux vacances scolaires. Pour plus d'infos, suivre le lien intranet suivant : http://intranet.departement13.fr/DS/DR/RH/Documents/CORONAVIRUS/Passe%20sanitaire/Référentiel%20Covid%2019_24012022_V3.pdf

Un numéro vert national : 0 800 130 000 pour toutes questions liées à l'isolement, ses conditions, sa durée, etc. En cas de positivité au Covid-19, démarches facilitées en déclarant directement sur le site de la CNAM : <https://declare.ameli.fr>

■ Versement de la "prime inflation"

Alors que les agents qui touchent un revenu inférieur à 2 000 € nets – majoritaires dans la Fonction publique, territoriale – ont été bénéficiaires d'une prime "électorale" censée compenser l'inflation (tant aujourd'hui le coût de l'énergie est délirant), les profits s'accumulent pour les grands groupes, les écarts de revenus se creusent entre les ultra-riches et les plus pauvres, le gouvernement, lui, tente une nouvelle diversion face à la montée des prix des produits de première nécessité et des dépenses incompressibles.

Nous ne pouvons que nous insurger contre cette gestion à coup de primes et de restrictions, prime censée acheter la paix sociale jusqu'aux élections.

De fait, avec la prime inflation, le Gouvernement préfère faire payer l'État que contraindre les grandes compagnies pétrolières à réduire leurs prix et par conséquent leurs profits et leurs dividendes astronomiques. Un exemple parlant : Total affiche des résultats records grâce à l'augmentation du prix du pétrole et des carburants. Cela permet à l'entreprise de distribuer près de 7 milliards d'euros par an à ses actionnaires, pratiquement deux fois le montant total de la prime inflation.

Malgré la privatisation, le Gouvernement pourrait imposer un plafonnement des prix des carburants comme il l'avait fait pour les gels hydroalcooliques au début de la crise sanitaire.

La CGT, toujours proche de vous.

#jevotecgt
le 8 décembre 2022

ESSENTIELLE POUR NOS DROITS, POUR LE SERVICE PUBLIC
ÉLECTIONS FONCTION PUBLIQUE